



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 22 juillet 2019

Présents : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Philippe PRADAL

RAPPORT N° 19-B32 - RESSOURCES HUMAINES - CRÉATIONS D'EMPLOIS SPP ET PATS

Le présent rapport concerne la gestion des ressources humaines du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06).

En application du code général des collectivités territoriales et des textes réglementaires relatifs au statut de la fonction publique territoriale et dans le cadre des adaptations de l'effectif du service départemental d'incendie et de secours nécessaires à son bon fonctionnement, je vous propose d'adopter les mesures suivantes :

1/ Création d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels :

a) Recrutements

Afin de permettre le maintien à niveau des effectifs des sapeurs-pompiers professionnels en sections opérationnelles, il vous est proposé la création de :

- 4 postes de sergent
- 1 poste de caporal-chef

Pour les besoins des groupements fonctionnels chargés de la prévention, il vous est demandé la création de :

- 1 poste d'officier préventionniste du grade de capitaine ou lieutenant hors classe ou lieutenant de 1^{ère} classe.

b) Promotions pour les sapeurs-pompiers professionnels du SDIS 06 :

Un caporal de sapeurs-pompiers professionnels et quatre sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental ont réussi le concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels.

Compte tenu de la fin des mesures transitoires au 31 décembre 2019 et du rétablissement des quotas de sous-officier au 1^{er} janvier 2020, il convient de créer 5 postes de sergent de sapeurs-pompiers professionnels afin de permettre la nomination des agents concernés avant la fin de la période transitoire.

c) Promotions dans le cadre des commissions administratives paritaires (CAP) :

Suite à la tenue des CAP nationales et départementales des sapeurs-pompiers professionnels et en complément des postes créés lors des séances du 18 décembre 2018 (rapport 18-51) et du 14 mai 2019 (rapport 19-15), il vous est proposé la création de :

- 1 poste d'adjudant
- 1 poste de capitaine

d) Promotions dans le cadre de la réussite au concours de capitaine :

Suite à la réussite de 6 agents du SDIS 06 au concours externe de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels, il vous est proposé la création de 6 emplois de capitaine afin de permettre la nomination de 5 agents de l'établissement et un sapeur-pompier volontaire du corps départemental.

2/ Création d'emplois de personnels administratifs techniques et spécialisés :

a) Avancements dans le cadre des commissions administratives paritaires (CAP) :

En complément des postes créés lors des séances du 18 décembre 2018 (rapport 18-51) et du 14 mai 2019 (rapport 19-15), il vous est proposé la création de :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 4 postes de technicien principal de 1^{ère} classe

Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice 2019 (chapitre 012, article 64).

Les grades initiaux de tous ces postes créés seront supprimés au prochain comité technique afin de rester à effectifs constants.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le président du conseil d'administration à créer les emplois de sapeurs-pompiers professionnels et de personnels administratifs techniques et spécialisés détaillés ci-dessus pour le bon fonctionnement de l'établissement.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINESY